

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025



N°87/2025

Le 19 décembre deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 12 décembre 2025.

PRÉSENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoin, M. Christophe Choquet, Mme Yveline Desmedt, Adjoints ; M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, M. Stéphane Verhaaren formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Matthias Matron par M. Patrick Convers ; Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, M. Dominique Rauzier par Martine Bourgoin, M. Bruno Vasseur par M. Bernard Dubouil, Mme Eléna-Camélia Ferté par Mme Sandrine Mahutte Mme Marie-Charlotte Vigne par Cédric Desmedt.

ABSENTS : M. Vincent Berthelot, Mme Sarah Flagothier.
Madame Colette Dollez a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Voyages scolaires éducatifs 2026.

Comme annoncé lors du comité de pilotage du PEDT en 2024 et réaffirmé en 2025, la municipalité souhaite participer à la remise en œuvre des voyages scolaires en élémentaire, dès le printemps 2026.

Les écoles élémentaires ont été sollicitées le 23 juin 2025 afin de faire parvenir aux services leurs projets.

Seule l'école élémentaire Bogaert a souhaité organiser un voyage éducatif pour ses élèves : Séjour à Courseulles sur mer du 31 mars au 3 avril 2026 pour 47 élèves et 5 adultes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de séjour organisé par l'école Bogaert.

DE FIXER la participation financière des familles à 155 € par enfant

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20251219-87-2025-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

